

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE HYGEA DU 21 JUIN 2022

CONVOCATION DES ASSOCIÉS

L'Assemblée Générale ordinaire se tiendra le **mardi 21 juin 2022 à 17h00 dans les locaux de l'intercommunale - Rue du Champ de Ghislage, 1 à 7021 Havré.**

L'Assemblée Générale ordinaire (ouverte au public) aura à son ordre du jour :

1. Présentation et approbation du rapport d'activités du Conseil d'Administration pour l'exercice 2021;
2. Présentation du bilan et comptes de résultats 2021 et du rapport de gestion 2021;
3. Rapport du Commissaire;
4. Approbation du rapport d'évaluation annuel 2021 du Comité de rémunération;
5. Approbation du rapport de rémunération 2021 du Conseil d'Administration;
6. Approbation du bilan et comptes de résultats 2021 et du rapport de gestion 2021 qui comprennent les 2 rapports repris ci-dessus;
7. Affectation des résultats;
8. Décharge à donner aux Administrateurs;
9. Décharge à donner au Commissaire ;
10. Collège des contrôleurs aux comptes – Désignation du réviseur d'entreprises pour les années comptables 2022, 2023 et 2024

Conformément au Code de la démocratie locale et de la décentralisation, art. 1523-13, la séance de l'Assemblée Générale est ouverte à toutes les personnes domiciliées sur le territoire d'une des communes, Province ou CPAS associés.

**CONSEIL D'ADMINISTRATION OUVERT AU
PUBLIC
21 JUIN 2022**

Conformément au Code de la démocratie locale et de la décentralisation (CDLD), un Conseil d'Administration ouvert au public se tiendra vers 17h30 et aura à son ordre du jour:

1. Présentation du rapport d'activités du Conseil d'Administration pour l'exercice 2021;
2. Présentation du rapport de gestion 2021.